



Compte Rendu Succinct

Séance du 14 décembre 2010

L'an deux mille dix et le quatorze décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT, maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Melle BOUTEILLE Isabelle - Mme BROUSSE Patricia - M. ROBEIN Denis - Melle FEVRE Déborah -

Absents excusés représentés : M. LUPI Christian (pouvoir à M. LEROY Pierre) - Melle OUARTI Farah (pouvoir à Melle IGOLEN Marie) - Mme LABIE Geneviève (pouvoir à Mme AUBERTIN Annie) - M. MILLET Gérald (pouvoir à M. CAMBAZARD Nicolas) - Mme GRISON Caroline (pouvoir à M. LEGRAND Louis)

A été nommé secrétaire : M. RUET Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Au vu des rectifications apportées ci-dessous, le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'UNANIMITE

Monsieur Gérard DUPONT apporte une correction au compte rendu de la séance du 22 novembre 2010. Lors de la communication de la Création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille aval, de la Norges et de L'Arnison il y a lieu de modifier la phrase suivante : *Monsieur Dupont précise que la Mirande notamment, n'est pas prise en compte par le nouveau syndicat en remplaçant Monsieur Dupont par Monsieur Laffont.*

Monsieur Louis Legrand note l'omission de l'abstention de Monsieur Guillaume Ruet et demande que la délibération de subvention exceptionnelle suite à l'incendie du foyer Adoma n° 128-11-2010 soit modifiée.

COMMUNICATIONS :

- **Paniers de Noël**

Une permanence pour leur enlèvement est prévue du 14 décembre au matin jusqu'au lundi 20 décembre. 70 cadeaux seront remis à la MAPAD. A partir de ce lundi le reste, entre 50 et 60 paniers, sera à distribuer.

- **Salle des mariages**

La salle des mariages actuelle n'est pas conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, un projet d'aménagement de la salle à côté de la mairie est envisagé.

DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal :

- **DECIDE** par 29 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis –M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme GRISON Caroline (pouvoir à M. LEGRAND Louis), de procéder aux modifications portées au budget suivant la décision modificative n°4 présentée.
- **ACCEPTTE** à l'UNANIMITE de fixer les tarifs du séjour neige du 21 au 25 février 2011 organisé par le service jeunes du centre social et culturel
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal par la création d'un emploi occasionnel à temps non complet d'adjoint administratif 2^{ème} classe.
- **APPROUVE** à l'UNANIMITE l'Avant Projet Définitif (A.P.D) dont l'estimation s'élève à 186 400,00 € HT tel que présenté au conseil municipal, pour le projet de création d'une micro-crèche dans le logement communal situé 14 allée du Breuil et la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation de ce bâtiment.
- **APPROUVE** à l'UNANIMITE la convention annexée pour la gestion des bassins de rétention et de dépollution des eaux de ruissellement, suite à la délibération n° 100 du Conseil municipal en date du 21 septembre 2010, se prononçant en faveur du projet de dissolution du syndicat mixte du dijonnais et approuvant le protocole d'accord pour la répartition et la gestion des bassins de rétention et dépollution des eaux de ruissellement.
- **APPROUVE** à l'UNANIMITE le programme prévisionnel des travaux 2011 de réfection de la voirie impasse Gabriel Fauré (estimation des travaux 105 000 euros) et **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention départementale sur ce programme dans le cadre des inscriptions budgétaires qui seront décidées lors du vote du budget communal 2011.

Fait à Chevigny Saint Sauveur, le 22 décembre 2010

Le maire,

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.